



MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE CADRE C UNE CAPL POUR PEU DE CHOSE

PAS DE CONVOCATION SPONTANÉE DE LA CAPL

Après la parution du projet de mouvement complémentaire le 28 octobre 2008, et celle du mouvement définitif le 28 novembre, en l'absence de toute information quant à la tenue d'une CAPL, par courriel du 2 décembre, les élus SNUI et SNADGI ont adressé à la DSF une demande de convocation, motivée par l'importance du mouvement national (18 agents). Un accord de principe leur a été donné le 3 décembre. Néanmoins, faute de convocation, le 16 décembre, le SNUI renouvelait la demande de ses élus. Dans un nouveau courriel du 18 décembre, le SNUI rappelait la demande intersyndicale de ne pas voir l'objet de la CAPL limité aux seuls agents ayant obtenu une mutation nationale. Dans un courrier du 23 décembre, la Direction faisait valoir le caractère facultatif d'un tel mouvement local, son caractère « potentiellement perturbateur pour les services », évoquait deux situations particulières (Dunkerque et Tourcoing) et annonçait que la CAPL ne porterait que sur des affectations provisoires. La CAPL s'est tenue le 30 décembre...

UNE CAPL QUI N'A PAS RÉPONDU A L'ATTENTE DES ÉLUS...

Seule satisfaction pour les élus, un agent de Dunkerque, qui n'avait obtenu satisfaction à sa demande au 1er septembre, s'est vu affecté au 1er janvier sur le poste sollicité. A Tourcoing, la parité administrative a mis en avant l'intérêt du service (la fiche n°3 tant combattue) pour refuser une affectation sur un poste pourtant devenu vacant. Comme l'avait annoncé la Direction dans son courrier du 23 décembre, tous les agents figurant au mouvement national n'ont obtenu que des affectations provisoires en attendant le mouvement général du 1er septembre 2009. Lors de longs débats, cela a été vigoureusement, mais vainement, contesté par l'ensemble des élus. Enfin, les élus ont évoqué des situations particulières. Là encore, il a fallu toute leur persévérance pour parvenir à des solutions qui, pourtant, paraissaient évidentes.

Pour le SNUI, la pénurie des effectifs qui touche tous les services pousse l'administration à remettre de plus en plus en cause les règles de gestion, l'intérêt du service venant primer les droits et garanties des agents. Naturellement, sans un soutien massif, seuls, les élus ne pourront inverser cette tendance. C'est donc ensemble, unis et solidaires, qu'il faudra se mobiliser pour préserver nos droits, surtout dans la cadre de la création des DLU.

PRÉCISION CONCERNANT LES CONGÉS ET LES MODULES ARTT

Comme cela a été relevé par certains adhérents, une coquille s'est glissée dans le tract relatif aux congés. Le module 36 h 12 n'existait pas à Nord-Lille. Mais, à la DGI, selon le socle de congés, en dehors des modules 37 h 30, 38 h 00 et 38 h 30, il y avait bien trois autres modules à 36 h 12 (socle de congés 31 jours), 36 h 22 (32 jours) et 36 h 32 (33 jours). Ces deux derniers disparaissent. Le SNUI vous prie de l'excuser pour cette erreur.